

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE LA BILLETTERIE GROUPES & CE DU STADE DE FRANCE®

Les présentes conditions générales régissent la vente de billets par le Service Ventes Directes Professionnels, Groupes et CE du Consortium Stade de France, ci-après désigné par la mention Service Ventes Groupes du CSDF.

ART.1 - Nature de clients

Sauf accord écrit préalable, seuls les CE dépendant des collectivités (amicales du personnel, COS, CAS), les Comités d'Entreprises et les associations peuvent accéder à ce service de vente.

Sauf conditions de vente spécifiques imposées par un organisateur, les agences de voyages, les autocaristes ou tours-opérateurs peuvent y prétendre si leur client final est un CE, une collectivité ou une association.

Dans tous les cas, le bénéficiaire s'engage à ne délivrer ces billets qu'aux salariés de l'entreprise ou aux membres de l'association désireux d'acquérir à titre privé des billets pour une manifestation organisée au Stade de France®.

Pour toute autre nature de clientèle, des conditions particulières de vente sont appliquées en fonction des événements et en fonction des accords existant entre les organisateurs et le Service Ventes Groupes du CSDF.

ART.2 - Prise d'option et confirmation

Sauf mention contraire lors de la mise en vente, le client peut poser une option pour l'événement de son choix avant de passer une commande ferme. La durée de l'option varie selon les événements,

Dans le cas de fortes demandes pour un événement le Service Ventes Groupes du CSDF pourra être amené à réduire la durée des options voire imposer des commandes directes sans période d'options.

L'option est une pré-réserve émise par écrit (fax ou e-mail) pour un événement ouvert à la vente et dont les tarifs sont connus ; l'option concerne un nombre de places déterminé (supérieur ou égal à 10 places) dans une ou plusieurs catégories choisies par le client. Le Service Ventes Groupes du CSDF pourra limiter le nombre de places demandées en fonction des quotas ouverts à la vente.

Une option peut être augmentée ou diminuée tant que la date limite de clôture n'est pas atteinte et dans la seule limite des places disponibles.

L'option est confirmée par écrit par le Service Ventes Groupes du CSDF qui attribue à chaque client un numéro de dossier et une date limite de paiement. Sauf demande écrite du client pour proroger l'échéance de l'option, celle-ci est automatiquement annulée.

ART.3 - Modalités de commande des billets de spectacles

Une option ne devient commande qu'à réception du règlement correspondant au montant total dû. Les commandes sont traitées par le Service Ventes Groupes du CSDF selon leur ordre d'arrivée, dans la limite des contingents disponibles.

Prix des billets et conditions de paiement

Les prix sont indiqués en Euros TTC

et par place hors participation aux frais de traitement et d'expédition.

Le Service Ventes Groupes du CSDF se réserve le droit de modifier le prix des spectacles à tout moment à la demande de l'organisateur. Toutefois, ces modifications seront sans effet sur le prix des commandes déjà payées et confirmées par le Service Ventes Groupes du CSDF.

Le paiement de la commande se fait en un règlement unique pour la totalité des billets par carte bancaire ou par chèque libellé à l'ordre de Consortium Stade de France compensable en France avant envoi des billets.

ART.4 - Conditions de distribution des billets

Après paiement, les billets sont envoyés par messagerie express DHL remis contre signature aux risques du client ; le Service Ventes Groupes du CSDF ne pourra être tenu pour responsable de la perte, du vol ou du retard dans l'acheminement des billets, tout particulièrement en cas de grève des services postaux et des retards en découlant.

A défaut de réception des billets, le client s'adressera au Service Ventes Groupes du CSDF en téléphonant au 01 55 93 01 49 afin de vérifier les conditions d'acheminement des billets.

Dès réception des billets, le client procède à une vérification de la commande. Toute réclamation concernant le contenu de la commande de billets devra être signalée par téléphone et confirmée par écrit au Service Billetterie CE du CSDF le jour de réception des billets.

ART.5 - Conditions d'utilisation des billets

Les billets une fois édités ne sont ni repris, ni remboursés, ni échangés. Aucun duplicata de billet ne sera délivré pour perte ou vol des billets, sauf accord spécifique de l'organisateur. En cas d'annulation, de report, d'interruption ou de modification de programme d'une manifestation, le remboursement (hors frais d'envoi) sera soumis aux seules conditions de l'organisateur de l'événement. Les événements se déroulent sous la seule responsabilité de l'organisateur, le Consortium Stade De France ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable de leur déroulement. Le spectateur est invité à vérifier, 24 heures avant une manifestation, les éventuelles modifications, par téléphone au 0892 700 900 (0,34€/min) ou par Internet www.stadefrance.com

ART.6 - Conditions d'admission dans l'enceinte du Stade de France

Chaque billet n'ouvre droit qu'à une seule place, toute personne entrant dans le stade quelque soit son âge doit être munie d'un billet. Tout détenteur d'un billet s'interdit de vendre ou distribuer quelque produit ou article que ce soit dans l'enceinte du Stade de France. Il est également interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer dans tout ou partie du Stade.

ART.7 - Obtention des billets

Les expéditions se font par messenger express DHL moyennant des frais d'envoi et de gestion de 12 euros. pour la France et de 25 Euros pour l'étranger. Un justificatif de paiement accompagne l'envoi des billets.

ART.8 - Droit d'accès et de rectification des fichiers informatisés

Conformément à Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose auprès du Consortium Stade De France d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Pour faire valoir vos droits, établissez une demande écrite au Consortium Stade De France.

ART .9 - Communication Image du Stade de France®

Le Client s'engage, tant pour lui-même que pour ses préposés et/ou membres, à agir de façon à ne pas dénigrer ou nuire sciemment à la notoriété ou aux intérêts du Consortium et du Stade de France®, aux organisateurs d'événements ou à leurs partenaires commerciaux. Le fait d'acquérir des billets pour un événement du Stade de France® ne constitue en aucun cas un partenariat ou une association quelle qu'elle soit avec le Stade de France® ou l'organisateur de l'événement. En aucun cas, les billets achetés ne peuvent être utilisés pour des opérations promotionnelles ou commerciales (opération de stimulation interne, concours, loteries ou toute autre action de ce type). De même ces billets ne peuvent être associés à des prestations VIP vendues à des entreprises.

Communication et Utilisation de la Marque Stade de France® et StadeFrance®

Sauf accord écrit préalable du Consortium, le Client et/ou ses membres s'interdit toute utilisation, communication et publicité, de quelque nature que ce soit et quel que soit le support des marques Stade

de France® et StadeFrance® (dénomination ou logo). Toute utilisation des visuels d'une manifestation du Stade de France® devra faire l'objet d'un accord écrit préalable du Consortium Stade de France®.

Représentation du Stade de France®

Le Client est informé que toute reproduction et/ou représentation, quelle qu'en soit la forme ou le procédé, du Stade de France® donne lieu, outre l'autorisation écrite préalable du Consortium, à l'autorisation préalable de l'ADAGP (Société d'auteurs qui gère les droits des architectes du Stade de France®), à paiement de droits à raison de la qualité d'auteur des architectes du Stade de France®, Messieurs Michel Macary - Aymeric Zublena - Michel Regemba - Claude Costantini, et le cas échéant, à paiement de droits au photographe, et devra être accompagnée de la mention suivante : © Stade de France® - Macary, Zublena et Regemba, Costantini - Architectes, ADAGP - Paris - [année en cours] + [nom du photographe]

ART.10 - Droit applicable - Litiges

Le présent contrat et l'ensemble des dispositions qui le composent seront soumis au droit français. Les parties essaieront de régler à l'amiable tous les conflits qui pourraient apparaître au cours de l'exécution du contrat. La vente pourra être ultérieurement annulée par le Consortium Stade de France® si le Client n'a pas respecté les présentes conditions d'utilisation des billets. Les sommes déjà versées seront alors intégralement conservées par le Consortium Stade de France® à titre de dommages et intérêts en application de l'article 1152 du Code Civil.

Nom de la société bénéficiaire des billets :
Ayant son siège social au capital de :
Immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de :
sous le numéro :
représentée par :
agissant en sa qualité de :
dûment autorisé.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et d'utilisation des billets ci-dessus et m'engage expressément à les respecter et à les faire respecter.

Date :
Signature du Bénéficiaire :

Cachet de la société
à laquelle appartient
le Bénéficiaire :

